

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_222 : PROMOTION DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE - TARIFS DE VENTE DES COMPOSTEURS ET KITS DE COMPOSTAGE

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

N° DEL2018_222 : PROMOTION DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE - TARIFS DE VENTE DES COMPOSTEURS ET KITS DE COMPOSTAGE

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets à la source, la communauté d'agglomération de l'Albigeois met depuis 2007 à disposition des administrés un kit de compostage afin de promouvoir et d'inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et ainsi réduire la production de déchets à la source.

Des kits de compostage en plastique avaient ainsi été proposés à la vente avec la tarification suivante :

- composteur plastique 400 litres + bioseau au prix de 18 € ;
- composteur plastique 600 litres + bioseau au prix de 25 € ;
- bioseau acquis séparément au prix de 2 € l'unité.

Jusqu'en début 2018, seuls des composteurs plastiques étaient proposés à la vente avec un mode de distribution simple sur réservation, paiement et mise à disposition au siège du service gestion des déchets.

Dans le cadre de son programme d'actions Économie circulaire (Action n°5 : déployer le compostage individuel), la communauté d'agglomération a conçu une offre complète pour promouvoir le compostage individuel.

Une nouvelle gamme de composteurs bois complète l'offre.

Par ailleurs, les modalités de mise à disposition ont été revues et sont arrêtées comme suit :

- Réservation en ligne (formulaire internet), par téléphone ou lors d'une manifestation grand-public ;
- Signature par l'acquéreur d'une charte de bonne utilisation du composteur ;
- Dispense d'une mini-formation permettant d'acquérir les bases nécessaires à la bonne pratique du compostage ;
- Mise à disposition du composteur.

De plus un accompagnement au compostage collectif est proposé avec mise à disposition de composteurs dédiés pour les habitations collectives volontaires.

Devant le succès de la nouvelle offre mais aussi des possibles dérives potentielles liées à la possible acquisition de multiples composteurs pour un usage détourné, il est proposé de mieux encadrer les dispositions tarifaires.

Le kit de compostage individuel fourni comprend un composteur individuel de 300 litres ou 600 litres (en fonction de la taille du jardin) et un bio-seau de 10 litres. Le composteur dédié au compostage collectif est dimensionné à 800 litres.

Les modalités de tarification suivantes prennent en compte la nouvelle offre ainsi que le nouveau marché d'acquisition des fournitures :

- L'offre de vente de composteurs est strictement réservée aux habitants disposant d'une résidence sur le territoire de la communauté d'agglomération ;
- Le ou les composteurs sont destinés à être installés exclusivement sur le territoire de la communauté d'agglomération ;
- Un seul kit de compostage au prix subventionné est autorisé par foyer résidant sur le territoire de l'Agglomération ;
- Pour un même foyer, un deuxième composteur peut être acquis mais au prix coûtant pour l'agglomération ;
- Le bio-seau peut être acheté au prix coûtant à raison de deux unités par an et par foyer ;
- Le prix subventionné kit compostage «petit composteur» (bioseau compris) est de 18 € ;
- Le prix subventionné kit compostage «grand composteur» (bioseau compris) est de 25 € ;
- Le prix coûtant «petit composteur» est de 50 € ;
- Le prix coûtant «grand composteur» est de 65 ;€
- Le prix coûtant «bio-seau » est de 3 € ;
- Le prix coûtant d'un composteur collectif (800 litres) est de 100 €.

Je vous propose d'adopter les modalités et tarifs tels que décrits.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 novembre 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les nouveaux tarifs et conditions de vente des composteurs et kits de compostage à savoir :

- L'offre de vente de composteurs est strictement réservée aux habitants disposant d'une résidence sur le territoire de la communauté d'agglomération ;
- Le ou les composteurs sont destinés à être installés exclusivement sur le territoire de la communauté d'agglomération ;
- Un seul kit de compostage au prix subventionné est autorisé par foyer résidant sur le territoire de l'Agglomération ;
- Pour un même foyer, un deuxième composteur peut être acquis mais au prix coûtant pour l'agglomération ;
- Le bio-seau peut être acheté au prix coûtant à raison de deux unités par an et par foyer ;
- Le prix subventionné kit compostage « petit composteur » (bio-seau compris) est de 18 € ;

- Le prix subventionnée kit compostage « grand composteur » (bio-seau compris) est de 25 € ;
- Le prix coûtant « petit composteur » est de 50 €
- Le prix coûtant « grand composteur » est de 65 €
- Le prix coûtant « bio-seau » est de 3 €
- Le prix coûtant d'un composteur collectif (800 litres) est de 100 €

DIT que les tarifs seront applicables dès lors que la délibération aura été rendue exécutoire.

RAPPORTE la précédente délibération tarifaire en date du 26 avril 2011.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL